

Séance du : 10 juillet 2017

n° 44/2017

**L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.  
Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

**Avaient donné pouvoir :**

E.FABRE DURAND à R.DUFOUR, JL GOUXETTE à A.ITIER, P.MAUGARD à P.MONOD, P.POUNT BISET à B.FAVROT, P.ROSSIGNOL à N.CALMET, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 62

Présents ou représentés : 32

**Délégués suppléants :**

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY.  
Mrs Roger DUFOUR, Bernard FAVROT, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT.

**Excusés :**

Mme Sophie ADROIT.  
Mrs Serge CAZENAVE, Jean-Claude LANDET, Robert MASSICOT, Serge SERRANO, Pierre VIDAL.

**Objet : Renouvellement du poste de chef de projet du GAL des Terroirs du Lauragais**

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 et 34,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération 24/2014 du 21 octobre 2014 portant création d'un poste d'attaché territorial,

Vu la délibération 43/2016 du 26 septembre 2016 relative à la modification du régime indemnitaire,

Monsieur le Président rappelle :

- que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.
- que le comité syndical a validé par délibérations du 08 juillet 2014 et du 15 septembre 2014 la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et ses futurs statuts qui intègrent les missions assurées par le GAL Terroirs du Lauragais
- que par délibération le comité syndical a validé la création d'un poste d'Attaché Territorial pour les missions de chef de projet du GAL des Terroirs du Lauragais,
- et qu'il convient aujourd'hui de procéder au renouvellement de ce poste

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- Le renouvellement du poste de chef de projet du GAL des Terroirs du Lauragais, sur le poste d'Attaché territorial à temps complet (35 h hebdomadaire) à compter du 01 janvier 2018 qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi d'attaché. Les crédits seront inscrits au budget du PETR du Pays Lauragais.
- De définir les missions attachées à ce poste comme suit :
  - o Elaboration et coordination du projet de développement dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2021 (diagnostic, préconisations, suivi technique, administratif et financier),
  - o Montage de dossiers de subventions, assistance technique à maîtrise d'ouvrage publique, privée, associative,
  - o Animations de réunions,
  - o Accueil et accompagnement de porteurs de projets.

Monsieur le Président indique que cet emploi est conditionné par la durée du programme européen Leader et propose donc de renouveler le contrat de l'agent déjà en poste afin de faciliter la continuité du service, soit un CDD de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

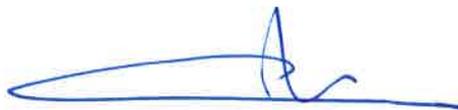
Courriel : scot.lauragais@orange.fr

1°) – **d'AUTORISER**, le renouvellement de contrat de l'agent non titulaire déjà en place afin d'assurer la continuité du service du GAL des Terroirs du Lauragais,

2°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 juillet 2017.

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr